

INSCRIPTION NOUVEAUX ÉLÈVES

Une fois connue l'AFFECTATION vous devez procéder à l'INSCRIPTION

DEUX PROCÉDURES POSSIBLES

1. Soit en déposant directement le dossier-papier
2. Soit par télé-inscription (qui ne dispense pas de venir déposer le dossier-papier)

1^{er} cas : inscription directement au lycée

- Retirer un dossier-papier (pour les collèges Endarra, Villa Fal et Jean Rostand ils seront remis aux élèves après les épreuves du DNB).
- Déposer ce dossier **complet** au lycée le lundi 1^{er} ou le mardi 2 juillet de 8h à 17h30.

2^{ème} cas : télé-inscription (ou préinscriptions en ligne)

À l'adresse : <http://www.ac-bordeaux.fr/teleservices> (du 26 juin au 1^{er} juillet)

À l'aide de : l'identifiant & le mot de passe du représentant légal remis par le collège

La télé-inscription permet de :

- prendre connaissance du **résultat de l'affectation**,
- confirmer ou refuser l'**inscription** au lycée,
- mettre à jour la **fiche de renseignements administrative**,
- consulter les **pièces à fournir** (listées également ci-dessous) et les **dates de dépôt** du dossier,
- préciser les **enseignements optionnels** souhaités.

Dans les 2 cas :

PIÈCES À FOURNIR :

- Documents contenus dans le dossier.
- Exeat (certificat de sortie) de l'établissement précédent.
- Attestation d'assurance scolaire.
- Photocopie de la carte d'identité de l'élève (recto-verso) ou passeport.
- Photocopie du livret de famille.
- En cas de séparation ou divorce, photocopie des décisions de justice.
- Le volet de bourse si l'élève est nouvellement boursier pour l'année scolaire qui vient.
- Chèque d'adhésion à la Maison des Lycéens (facultatif) de 15 € (à l'ordre de : Maison des Lycéens du Lycée André Malraux. Indiquer au dos le nom de l'élève).
- Chèque d'adhésion à l'Association Sportive (UNSS) (facultatif) de 20 € ou 15 € pour les adhérents MDL. Indiquer au dos le nom de l'élève.